



INFORMATION

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ / CERTIFICAT MÉDICAL

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ (QS)

Le QS est suffisant dans la plupart des cas, et à renouveler tous les ans, il vous suffit de répondre au formulaire en ligne qui s'affichera sur Comiti lors de votre inscription à une activité, et dans lequel vous vous engagez à avoir répondu NON à tous les questions du QS mineur ou majeur, selon votre situation.

Vous devez donc au préalable prendre connaissance des questions auxquelles vous devez répondre :

- **POUR LES MINEURS** : le QS remplace le certificat médical, sauf si vous répondez « Oui » à une des 24 questions. [Lien vers ce QS](#) 
- **POUR LES MAJEURS** : le QS remplace le certificat médical, sauf si vous répondez « Oui » à une des questions. **Attention**, ce nouveau QS intitulé "Attestation santé-sport" comporte deux séries de questions. En effet pour les adhérents qui font de la compétition en FSCF, il remplace le certificat médical qui était obligatoire tous les 3 ans, bien évidemment uniquement si vous répondez NON à toutes les questions. [Lien vers ce QS](#) 

CERTIFICAT MÉDICAL (CM)

Un certificat médical (CM) est exigé uniquement dans les cas suivants :

- Si vous ne pouvez pas répondre « NON » à toutes les questions du QS ou si vous souhaitez de vous-même fournir un CM plutôt que le QS.
- Pour certaines activités de compétition en FFG, (Gymnastique Aérobie & Rythmique) et à partir du niveau national (voir avec les responsables de votre section).

Dans ce cas mettre le CM dans Comiti sur le profil de l'adhérent à l'emplacement réservé à cet effet et intitulé « Mon certificat médical et questionnaire de santé », sans oublier de renseigner la date d'obtention du CM et sa date de fin de validité, 3 ans plus tard.

Attention de ne pas le mettre dans la rubrique « Mon espace personnel de documents visible par le Club ».